

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

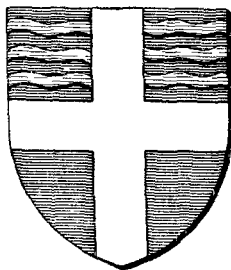
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1929

présenté au Conseil Municipal le 20 mai 1930

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABOT, IMPRIMERIE CENTRALE, GENÈVE

17, boulevard James-Fazy, 17

1930

RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Le Bureau de l'état civil est ouvert tous les jours de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi.

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 17 heures à 19 heures.

Compte de chèques postaux : I-2827.

Téléphone : N° 25

ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 128, ou au poste de gendarmerie, N° 4.

INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Tél. N° 110.
Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Versoix-la-Ville.

VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré dans un périmètre compris entre le lac, le pont de la Versoix, la rue des Moulins, le chemin des Colombières, la route de St-Loup jusqu'au canal, le chemin de dessous St-Loup, le chemin du Biolay jusqu'au chemin de Ravoux, le chemin de Ravoux, l'avenue de Montfleuri et la frontière vaudoise en Brail. Le tombereau passe dès 7 h. du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; dès 8 h. du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

TROTTOIRS DANS LE BOURG

Par arrêté du 24 septembre 1924, approuvé le 17 octobre 1924 par le Conseil d'Etat, il est interdit d'entreposer sur les trottoirs des marchandises, tables, chaises, arbustes, tonneaux, bicyclettes, réclames mobiles, décrottoirs ou tous objets quelconques.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

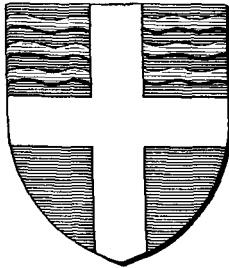
COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 1929

présenté au Conseil Municipal le 20 mai 1930

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



VILLARD & RABOT, IMPRIMERIE CENTRALE, GENÈVE

17, boulevard James-Fazy, 17

1930

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 14-15 mai 1927

MM. MUNDINGER, Charles (T)	MM. DUTOIT, Hermann (F)
RAMSEYER, Charles (F)	WÆLKI, Albert (T)
BORNET, Franç. (F. et T.)	TIERCY, Georges (F)
RÆSS, Albert (T)	BORDIER, Pierre (F)
FERRIER, Jean (T)	PICCOT, Eugène (F)
MACHERET, François (T)	WURST, Armand (F)
WIDMER, Emile (démiss.)	WURST, Louis (T)
GUËX, Adolphe (T)	

* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des finances.

Lors de l'élection des 28-29 mai 1927, ont été élus :

Maire : M. RAMSEYER, Charles.

Adjoints : MM. MUNDINGER, Charles ; BORNET, François.

Secrétaire de la Mairie : M. R. PERROCHON.

Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat Civil, Service du feu, Cimetière, Bienfaisance.

M. MUNDINGER : Routes, Travaux, Voirie.

M. BORNET : Police et suppléance de l'Etat-Civil.

M. DUTOIT : Suppléance de l'Etat-Civil.

Compte rendu administratif et financier
de la Mairie de Versoix
présenté au Conseil municipal dans la séance du 20 mai 1930
Exercice 1929

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

Conformément aux prescriptions de la loi du 5 février 1849, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier pour l'exercice 1929 :

STATISTIQUE :

Commune de Versoix

Surface : 1055 hectares 31 ares

Population en 1928 :

Genevois	628	}	SuisseS	1712
Confédérés	1024			
Etrangers				522
			Population totale . .	2234

Nombre des électeurs : 543

L'exercice 1929 a été fertile en travaux de tous genres. en projets qui ne sont pas tous réalisés, en études et en décisions relatives à la circulation, aux canalisations, au développement des écoles, à la réorganisation de la compagnie des pompiers, etc.

Le compte général pour 1929 donne une idée de l'activité du conseil, qui va grandissant au fur et à mesure que la commune se développe :

Les recettes s'élèvent à la somme de . . .	Fr. 82.520,55
Les dépenses s'élèvent à celle de »	79.020,25
Laissant un boni de »	3.500,30

Le budget prévoyait 66.447 fr. 85 aux recettes contre 66.309,55 aux dépenses.

La différence de 16.000 fr. dans cette première somme s'explique par une plus-value sur les postes suivants :

Centimes additionnels	6.800 fr.
Amendes perçues par la Mairie	800 »
Concessions au cimetière	1.500 »
Boni sur la consommation du gaz	2.000 »
Versement aux recettes du fonds special « Ecole secondaire »	1.600 »

Les dépenses supplémentaires ont été supportées par les postes suivants :

1. Secours contre l'incendie	1.500 fr.
2. Chemins communaux	11.000 »
3. Chauffage	750 »
4. Recensement fédéral	350 »

Le conseil municipal a eu cette année une forte activité et a dû s'atteler à des problèmes d'édilité épineux, il est vrai, mais présentant un réel intérêt. Nous nous plaignons à reconnaître que chacun s'est efforcé d'apporter dans toutes ces questions beaucoup d'objectivité et nous vous savons gré de votre assiduité aux séances de commissions comme à celles du conseil municipal.

Pendant cet exercice, nous avons eu le regret d'enregistrer la démission de Monsieur le conseiller Widmer.

Le secrétaire de la Mairie, Monsieur Perrochon, après une année d'essai, a résilié ses fonctions. Il a été remplacé par Monsieur Albert Pidoux dès le 1^{er} février 1930.

Le conseil s'est réuni 8 fois. Monsieur Tiercy a bien voulu, cette année encore, rédiger les procès-verbaux des séances ; nous l'en remercions.

Chemins communaux

Le gros effort financier de cet exercice a été porté sur la réfection des routes. Le crédit de 27.000 fr. qui figurait au budget a été largement dépassé et vous avez voté le 22 novembre, un crédit de 11.000 fr. Ce supplément se justifie par des travaux imprévus qui ne pouvaient être différés et par une augmentation sur les prévisions du prix du goudronnage.

. **Route de Saint-Loup.** — La partie comprise entre le chemin de fer et le canal a dû être complètement refaite, ce qui signifie que pour donner un nouveau profil à la route, il a fallu la repiquer, la charger et la rouler. Nous avons fait un essai de revêtement au « bimoid » par pénétration et en surfacage qui semble donner un excellent résultat.

Avenue des Tilleuls. — Entre la route de Sauvernier et le chemin du Biolay, il a été fait le même travail. Ces deux chemins étaient complètement défoncés. Le nouveau profil ainsi que le revêtement assureront pour longtemps, nous l'espérons, la solidité d'une chaussée de plus en plus fatiguée par la circulation automobile.

La Route de Richelien. — Entre le Pont de Richelien et le café Guzzoni, ce tronçon a été rechargé et cylindré. Malheureusement la structure même de la route serait à reprendre entièrement, mais il faudrait des sommes considérables pour remettre en état tous les chemins à la fois.

Nous recevons constamment des réclamations concernant le mauvais état des chemins communaux desservant des propriétés isolées ou de petites agglomérations éloignées. La Mairie fait son possible pour donner satisfaction aux requêtes dans la mesure des moyens financiers. Le réseau des routes est excessivement étendu dans notre commune et il faudrait, pour en assurer l'entretien, un budget trois fois plus large.

Goudronnage

Nous avons procédé au goudronnage des chemins suivants, indépendamment de ceux qui ont été l'objet d'une réfection complète :

La rampe de la gare, qui n'était pas comprise dans les travaux prévus au budget a été refaite, vu son état de désagrè-

gation et pour éviter une réfection plus importante si on l'avait laissé raviner plus longtemps.

La rue des Moulins, sur un tronçon qui n'avait pas été goudronné l'an dernier, a reçu une première couche. Du pont du chemin de fer à l'usine Favarger, nous avons goudronné pour la seconde fois.

L'avenue des Tilleuls et le chemin du Biolay jusqu'au cimetière, le chemin Vandelle, de la gare à l'église et à la route cantonale, ainsi que la route de Richelien, du pont des C.F.F. à la hauteur de la campagne Wartmann, ont reçu un second goudronnage. La dépense s'est élevée pour l'ensemble de ces travaux, qui représentent une surface totale de 10.000 mètres carrés, à la somme de 4,500 francs.

Fouilles

La remise en état des chemins a malheureusement été entravée par des circonstances imprévues. L'administration du téléphone, le service électrique, le service du gaz puis le service des Eaux ont, immédiatement après le goudronnage, sillonné la commune de fouilles pour y établir leurs câbles et leurs conduites.

Pour amener la force électrique au lavoir, station élévatrice auxiliaire, un câble souterrain a été placé en bordure de route, du cimetière à la route de Lausanne, en passant par l'avenue des Tilleuls et la rue des Moulins.

Le service des Eaux a défoncé une partie du quai pour y placer des canalisations destinées à l'amenée de l'eau du lac. Enfin le téléphone, qui transformé son réseau en souterrain, a rouvert les chemins Vandelle, la rampe de la Gare, le chemin Ami-Argand, etc. Les fouilles ont été remblayées et rechargées à plusieurs reprises, mais le tassement inévitable présente des risques pour la circulation. La Mairie a relancé les entrepreneurs pour la remise en état.

Nouveau règlement concernant les fouilles

Le revêtement de simple goudron ou de matières plus coûteuses occasionne à la Commune des frais plus considérables que le simple cylindrage des chemins. Les redevances exigées

jusqu'ici des propriétaires qui pratiquaient des fouilles sur la voie publique ne payaient plus les réparations que les cantonniers devaient entreprendre après coup. Un nouveau règlement et de nouvelles taxes ont été admis par un arrêté qui a été approuvé par le Conseil d'Etat.

Il comporte un tarif différent selon que la fouille est pratiquée sur une chaussée goudronnée ou non et si la fouille traverse la chaussée ou n'est faite qu'en bordure.

Bâtiment d'école

Le Département de l'Instruction publique ayant accepté les plans soumis par Monsieur Bordier, architecte, ainsi que le devis au montant de 40.000 francs, nous a accordé une subvention de 12.000 francs répartie sur trois années.

Les soumissions ouvertes au commencement de juin nous ont permis d'adjuger les travaux à des entrepreneurs de Versoix. Il s'agissait de faire un travail d'une certaine ampleur dans un délai très court afin d'éviter le bruit et les risques d'accident pendant la période scolaire. Il faut savoir gré aux entrepreneurs d'avoir activé les travaux. A la rentrée, le gros œuvre était achevé ; il ne restait plus que les peintures et le parquet à poser. En octobre, les deux nouvelles classes recevaient les élèves qui avaient été provisoirement entassés dans des locaux exigus. Félicitons-nous d'avoir pu mener à chef cette entreprise qui décharge la Mairie d'un gros souci. De l'avis unanime, la surélévation du bâtiment donne à l'ensemble un aspect moins hétéroclite. Les locaux sont spacieux et clairs et les dégagements faciles.

Nous avons profité de la circonstance pour reviser l'installation du chauffage central qui laissait à désirer. Deux radiateurs supplémentaires placés dans les deux classes de l'annexe donnent entière satisfaction.

Les travaux, y compris toutes les réparations, le chauffage et l'éclairage n'ont pas dépassé le devis. Nous sommes heureux d'avoir pu les réaliser sans recourir à un emprunt : les travaux sont complètement payés par le compte de dépôt à l'Etat et par un prélèvement sur le fonds d'édilité. La subvention du Département de l'Instruction publique nous permettra de faire face à d'autres travaux.

Entretien des bâtiments

Le bâtiment de l'école enfantine a nécessité quelques réparations ; une cheminée de maçonnerie fissurée laissait échapper de la fumée et des gaz autant dans les classes que dans l'appartement du premier étage. Il a fallu construire à l'intérieur un canal en boisseaux, ce qui a entraîné d'autres réparations. La cage de l'escalier de l'appartement a été peinte à l'huile. Le local utilisé par la fanfare a été remis en état à la suite de détériorations provoquées par une inondation des w.-c.

Secours contre l'incendie

La Compagnie des sapeurs-pompiers est en réel progrès ; il y règne un excellent esprit et le jeune état-major est à féliciter pour son enthousiasme et son dévouement. Les cadres ont mis à profit l'instruction donnée aux cours et l'on a l'impression que nos pompiers apprécient maintenant la confiance que l'on met en eux.

L'inspection du matériel a prouvé qu'il fallait faire encore un effort pour être au point. 250 mètres de courses ont été mises au rebut. Vous avez accordé un crédit supplémentaire pour les remplacer immédiatement. Chaque année il faudra prévoir un achat d'une centaine de mètres de courses. Il ne faut pas se dissimuler qu'avec les 600 mètres dont nous disposons, on ne peut songer à protéger toutes les maisons éloignées d'un point d'eau. Des hydrants supplémentaires sont réclamés... Vous avez accepté avec reconnaissance la démission du lieutenant Jules Paquier, appelé comme recrue dans le corps des gendarmes, et celle du sergent Eugène Collet, qui se retire, atteint par la limite d'âge, après 34 années de services dévoués.

Le lieutenant Genequand a été promu premier lieutenant.

Le fourrier Steinmann, promu au grade de lieutenant, a été remplacé par le sapeur Olivier.

Il n'y a pas eu à déplorer de sinistres. Le capitaine a été alerté comme chaque année pour quelques feux de cheminée, vite éteints.

La compagnie s'est augmentée de 9 recrues, ce qui porte son effectif à 39 hommes. Le système d'alarme par téléphone donne des résultats très rapides. Plusieurs exercices ont donné toute satisfaction et nous tenons à remercier ici M. Liniger de sa complaisance.

Canal

Cette année, de nouveau, des réparations ont dû être effectuées au canal ; le déchargeoir de la Bâtie, miné par le ruisseau qui descend de la propriété de M. Jacotet, a été réparé en compte à demi avec le Département des Travaux publics.

Au fer-à-cheval, un nouveau tassement a été consolidé. La canalisation du chemin du Biolay qui alimentait autrefois le lavoir communal du Bourg est complètement obstruée par un dépôt de tuf. Depuis l'abandon de l'eau du Canal comme eau potable, les canalisations ont été négligées d'autant plus que le goudronnage des routes ne permettait pas de pratiquer des fouilles pour tringler les canaux.

Il a été accordé trois nouvelles concessions de fontaines à 75 frs. à MM. Steinmann, Dutoit et Kloos.

Egout du chemin du Biolay

Ce problème délicat est, nous l'espérons, près d'être réalisé ; nous venons de prendre une délibération qui accepte un plan préparé par le Département des Travaux publics et qui doit assurer l'écoulement d'une vaste zone pour une longue période. Une première étape avait été construite en 1907 pour raccorder les canalisations de l'Avenue du Mont-Blanc à l'égoût existant. Le fonctionnement a été normal pendant 20 ans ; mais les terrains au-dessus du Canal ayant reçu depuis, de nombreuses constructions, il est urgent de changer la section de tout l'ancien égoût qui ne débite plus lors de grosses averses.

Ce projet canalise l'avenue des Tilleuls et la rampe de la gare. Le caniveau qui passe sous les C.F.F. et se déverse dans l'égoût cantonal est de trop faible dimension pour être utilisé à nouveau.

C'est un sacrifice que nous demandons aux propriétaires de cette zone qui sont tenus, aux termes de la loi, de participer pour le 50 % aux frais d'établissement des égoûts et cela au prorata de la surface drainée.

Bibliothèque

Le nouveau local de la bibliothèque, ancienne Ecole secondaire, est très apprécié du public. De plus, le vestibule de l'école a pu être rendu aux écoliers.

Pour mettre à la disposition des abonnés de la bibliothèque un plus grand choix de volumes, il va être tenté, sur la proposition de la Mairie, un essai d'abonnement à la « Bibliothèque pour tous » : Des caisses de livres choisis dans une riche collection sont à la disposition des bibliothèques communales pendant un certain nombre de mois et peuvent être échangés contre de nouvelles caisses quand on le désire ; les abonnés peuvent ainsi demander pour le prochain envoi des volumes qui figurent sur le catalogue. Il va sans dire que les volumes de la bibliothèque communale constituent toujours la base des prêts et que nous acquerrons chaque année de nouveaux livres.

Il a été distribué 2900 livres à 1629 personnes en 1929, contre 3013 livres à 1588 personnes en 1928. 174 familles sont abonnées à la bibliothèque.

Écoles

Statistique au 1^{er} octobre 1929 :

Ecole enfantine :

Classe de Mlle Margot . . .	21	élèves (21) ;
» de Mme Fish . . .	16	» (16) 37 élèves

Ecole primaire :

1 ^{re} cl. de Mme Mundinger . . .	23	»
2 ^{me} » » » . . .	8	»
2 ^{me} cl. de Mme Bacher . . .	31	»
3 ^{me} cl. de Mme Debourgogne . . .	29	»
4 ^{me} cl. de M. Chambordon . . .	23	»
5 ^{me} » » » . . .	6	»
5 ^{me} cl. de M. Hodel	11	»
6 ^{me} » » » . . .	23	»
		154 élèves

Ecole secondaire :

1 ^{re} année, M. Ramseyer . . .	13	»
2 ^{me} » » » . . .	6	»
Ecole de Chavannes	9	»

212 élèves

Nous n'avons qu'à nous louer des rapports avec le corps enseignant. La fête des Promotions de l'an dernier, si elle n'a pas été favorisée par le beau temps, a du moins réuni le Conseil

municipal et les régents et régentes autour d'un joyeux souper au cours duquel nous avons fait connaissance et parlé des soucis et des intérêts communs. Nous avons la conviction que nos enfants sont en de bonnes mains et nous remercions maîtres et maîtresses.

Cimetière

Le Conseil a accordé en 1929 5 concessions et 6 renouvellements de tombes. Si la caisse communale trouve son profit à ces concessions, il ne faut cependant pas perdre de vue que la place disponible diminue d'autant : Il a été inhumé en 1929 28 adultes et un enfant. L'agrandissement du cimetière est toujours envisagé ; des pourparlers ont été engagés avec M. Jean Estier, le nouveau propriétaire de la parcelle contiguë

Etat-Civil

L'officier de l'Etat-Civil a procédé à 11 mariages en 1929 ; il a enregistré 11 naissances et 23 décès.

Conférences

- 8 janvier : La vie des termites, conférence avec film, X. ;
- 15 janvier : Un voyage à la Jungfrau, projections, M. Hildebrand ;
- 22 janvier : La grande richesse de la Suisse (projections), M. P. Rudhart ;
- 29 janvier : « Nourri l'éléphant », film, X. ;
- 5 février : « A travers nos Alpes », M. Reichenbach ; — Projection de clichés autochromes avec intermède musical de M. et Mme Favey ; au piano, Mlle Guyot ;
- 12 février : Le traitement des affections osseuses chez l'enfant : M. le Dr Machard ;
- 19 février : A travers les Etats-Unis, projections : MM. G. et J. Bordier ;
- 26 février : La fabrication des disques et gramophones, film. Une heure de musique de gramophone offerte par la maison Sautier et Jaeger. Genève.

Nous remercions bien vivement le Comité des Conférences ainsi que les sympathiques conférenciers qui nous ont procuré des heures charmantes cet hiver.

Allocations

Les subventions suivantes ont été accordées en 1929 :

Société des Bains	Fr.	500 —
Société fédérale de gymn.	»	—
Union instrumentale	»	500 —
Versoix Foot-Ball Club	»	150 —
Soc. de Sauvetage (canot)	»	500 —
Comp. des sapeurs-pompiers	»	400 —
Sage-femme	»	150 —
Total		Fr. 2.200 —

Compte de dépôts

Solde au 31 décembre 1928	Fr.	21.055 05
Boni de l'exercice 1928	»	12.286 85
Intérêts	»	764 60
Prélevé pour travaux de surélévation de l'école	Fr.	30.000 —
Solde à nouveau	»	4.106 50
Total égal		Fr. 34.106.50 Fr. 34.106 50

Fonds du cimetière

Solde au 31 décembre 1928	Fr.	5.984 90
Intérêts	»	221 35
Au 31 décembre 1929	Fr.	<u>6.224 30</u>

Fonds d'édilité

en dépôt à la Banque de Genève

En dépôt à la Banque de Genève	Fr.	6.218 —
Solde au 31 décembre 1928	»	248 50
Total		Fr. <u>6.466 50</u>

Fonds de courses scolaires

Au 31 décembre 1928, livret d'épargne	Fr.	5.553 90
Intérêts	»	221 35
En caisse	»	82 15
Total	Fr.	<u>5.857 40</u>

Fonds de bienfaisance

En caisse	Fr.	28 75
Caisse d'Épargne au 31 déc. 1928	»	6.253 65
Don Tchamkerten	»	15 —
Don Perrot	»	150 —
Tronc salle des mariages	»	15 60
1/3 finance des naturalistions	»	133 35
Don Meyer	»	100 —
Dons divers	»	57 05
Intérêts	»	254 —
Secours distribués en 1929	Fr.	347 40
En caisse	»	19 40
Solde à la Caisse d'Épargne	»	6.641 —
Total égal	Fr.	<u>7.007 40</u> Fr. <u>7.007 40</u>

Dettes communales

Emprunt 1911 à la Caisse d'Épargne (solde)	Fr.	21.709 65
Avance de la Ville de Genève (électricité)	»	31.067 60
Total	Fr.	<u>52.776 25</u>

En terminant ce rapport, nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à Monsieur l'adjoint Mundinger qui a pris une part considérable à l'administration communale et à qui nous nous sommes constamment adressé lors de difficultés d'ordre technique. Nous remercions aussi Monsieur l'adjoint Borner qui nous a déchargé du dicastère ingrat des contraventions.

Le garde Baudit ainsi que les gendarmes du poste de Versoix ont montré non seulement du dévouement mais encore une grande complaisance à l'égard de la Mairie. Le gendarme Roth a permuté après huit années d'excellents services. La Mairie ne l'a pas laissé partir sans lui exprimer ses regrets et en lui offrant un modeste souvenir.

Versoix, le 20 mai 1930.



Rapport de la Commission de vérification des comptes

La Commission des finances s'est réunie le 7 février 1930 à la Mairie pour examiner les comptes de l'exercice 1929.

Elle a constaté la concordance des écritures et l'exactitude des totaux ; elle propose au conseil d'accepter les comptes et d'en donner décharge à l'administration communale.

(Signé) G. TIERCY.

Le Conseil :

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exercice financier de 1929 ;

Vu le rapport de la Commission de Vérification des comptes, à l'unanimité,

Arrête :

D'approuver les comptes de 1929 arrêtés à 3.500 fr. 30, représentant l'excédent des recettes sur les dépenses, en ce qui concerne le budget ordinaire.

De donner décharge à Monsieur le Maire en lui exprimant la reconnaissance du Conseil pour sa bonne gestion des deniers communaux.

Versoir, le 20 mai 1930.

Ch. RAMSEYER.

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
50 % de la taxe sur les ventes volontaires	Fr. 45.75
1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance	» 133.35
Part de la Commune dans la répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances	» 640.50
50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés	» 117.50
Surtaxes sur constructions élevées sans autorisation dans les chemins privés	» 0,000.—
Produit de la taxe fixe	» 9,050.95
Centimes additionnels	» 46,805.35
Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire	» 4,905.—
Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux	» 3,132.20
Produit des acensements des fonds communaux	» 350.—
Rentes ou intérêts des fonds placés	» 0.000.—
Remboursement de frais de travaux exécutés d'office ou à l'amiable pour le compte de propriétaires	» 1,341.30
Amendes perçues par la Mairie	» 0.000.—
Produit des concessions au Cimetière	» 2,089.50
Recettes éventuelles	» 1,571.25
Produit de l'Etat-Civil	» 262.90
Allocations de l'Etat pour entretien des routes communales de 1re classe	» 1,337.85
Allocation de l'Etat pour éclairage de Sauvernier	» 68.80
Produit des fontaines du Canal	» 2,665.—
Vente de bois	» 324.—
Service des inhumations	» 1,119.—
Boni sur consommation du gaz	» 4,000.10
Recensement fédéral	» 251.—
Assurance scolaire	» 22.—
Ecolage vaudois, Ecole secondaire	» 1,637.25
Participation Etat, Cnal Fer-à-Cheval	» 650.—
Total des Recettes	Fr. 82,520.55

Total des **Recettes** Fr. 82,520.55

» » **Dépenses** 79,020.25

Excédent des Recettes Fr. 3,500.30

de la Commune de Versoix

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
Contribution foncière des biens communaux	Fr. 84.05
Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	» 137.30
Frais de bureau et petite caisse	» 565.15
Traitement du Secrétaire de la Mairie	» 2,500.—
Registres et imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	» 32.20
Frais de reliure pour recueils des lois et publications	» 5.25
Frais d'affichage	» 10.—
Part de la Commune pour l'indemnité à l'inspecteur du bétail	» 105.—
Frais de régie du Cimetière	» 1,594.70
Entretien des fontaines, puits et pompes	» 711.45
Secours contre l'incendie	» 3,077.55
Réparations et entretien des chemins communaux	» 38,944.90
Fermage de la voirie, enlèvement des immondices	» 1,700.—
Fourniture d'eau	» 1,519.95
Eclairage des routes et chemins	» 1,232.10
Entretien des bâtiments communaux	» 3,721.80
Chauffage des bâtiments communaux	» 3,256.—
Eclairage des bâtiments communaux	» 241.50
Entretien et renouvellement du mobilier des Ecoles	» 290.80
Traitement des concierges des Ecoles et de la Mairie	» 1,320.—
Part de la Commune pour les Ecoles secondaires rurales	» 746.35
Entretien et renouvellement de la Bibliothèque	» 271.—
Fête des Ecoles	» 1,284.25
Ecolage de Chavannes	» 720.—
Abonnement au téléphone	» 317.05
Amortissement de la dette communale (Emprunts)	» 2,313.20
Dépenses imprévues	» 487.65
Part de la Commune dans le traitement du Garde rural	» 500.—
Versement au fonds communal de bienfaisance, du produit des naturalisations	» 133.35
Frais pour l'Etat-Civil	» 99.05
Assurance scolaire	» 142.30
Traitement des employés	» 7,337.75
Assurances accidents cantonniers	» 197.15
» » pompiers	» 39.40
Allocations diverses	» 1,900.—
Assurances pour les Ecoles	» 23.—
Indemnité au garde pour vélo	» 180.—
Assurance responsabilité civile	» 116.45
Amortissement dette électricité	» 800.—
Recensement fédéral	» 362.60
Total des Dépenses pour l'année 1929	Fr. 79,020.25

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Statistique	5
Chemins communaux	7
Goudronnage	7
Fouilles	8
Nouveau règlement concernant les fouilles	8
Bâtiment d'école	9
Entretien des bâtiments	10
Secours contre l'incendie	10
Canal	11
Egout du chemin du Biolay	11
Bibliothèque	11
Ecoles	12
Cimetière	13
Etat-Civil	13
Conférences	13
Allocations	14
Compte de dépôts	14
Fonds du cimetière	14
Fonds d'édilité	14
Fonds de courses scolaires	15
Fonds de bienfaisance	15
Dette communale	15
Rapport de la Commission de vérification des comptes	17
Budget	18

SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches et jours fériés.

INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût : fr. 0.50.)

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut, au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie. L'autorisation n'est pas accordée avant un délai de dix mois après l'inhumation.

Concierge officiel M. Osbeck, Henri.

Fossoyeur officiel M. Pichon.

ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de 10 fr. par jour.

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Il reste des exemplaires des années précédentes à la disposition des personnes qui en feront la demande.

LOGIS-PENSION

La Mairie croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.

PÊCHE

L'art. 14a du règlement de police sur la pêche, du 3 décembre 1920, interdit toute l'année la pêche à 30 mètres au-dessus et à 30 mètres au-dessous d'un barrage dans la Versoix.

FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

ENSEIGNES. — AFFICHES-RÉCLAMES

Un règlement du Conseil d'Etat du 27 juin 1922 stipule que nul ne peut apposer ou peindre une réclame commerciale sans en avoir reçu une autorisation de l'Autorité communale.

Les demandes d'autorisation, sur papier timbré, accompagnées d'un croquis indiquant les dimensions, la nature, la couleur et le texte de la réclame, ainsi que son emplacement, doivent être adressées à la Mairie.

L'autorité communale transmet les demandes avec son préavis au Département des Travaux publics.

Après décision de ce Département, l'autorité communale délivre les autorisations nécessaires.

LÉGALISATIONS

La Mairie ne légalise que les signatures apposées en sa présence. (Exception est faite pour celles de MM. les Médecins de Versoix.) Coût : 1 fr.

ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.